



## Communiqué de presse

# LCA-FFB plaide pour un Prêt à Taux Zéro puissant sur tous les territoires

Paris, le 28 mars 2019

À l'occasion de sa Convention Nationale, LCA-FFB a appelé, par la voix de son tout nouveau Président Grégory Monod, le gouvernement à rétablir **le prêt à taux zéro** aux conditions d'avant 2018 en zone B2 et C et à le prolonger jusqu'à fin 2021, comme c'est le cas pour les zones tendues. Le pôle logement de la Fédération Française du Bâtiment a également défendu le rétablissement de l'APL Accession.

« Nous nous félicitons de la décision prise fin 2018 par le Ministre de la Ville et du Logement, Julien Denormandie, et réaffirmée aujourd'hui, de rouvrir la discussion sur l'avenir du PTZ, mais le temps court de nos marchés, comme de nos activités et de l'emploi de la filière qui y sont associés, nécessite d'annoncer au plus vite des mesures fortes. Les aides au logement ne représentent pas un effet d'aubaine, ils constituent à l'inverse un effet levier essentiel pour le passage à l'acte d'achat des ménages », a souligné Grégory Monod.

L'impact de la réforme des aides publiques à l'accession à la propriété s'est immédiatement matérialisé sur les marchés du logement individuel (-11 %) et collectif (-1,2 %) et pour les 20 000 primo-accédants qui ont dû renoncer à leur projet. Si la suppression en 2020 des aides en zones B2 et C, qui représentent 34 000 communes, un **blocage définitif du parcours résidentiel pour les plus modestes** est à craindre. Pour LCA-FFB, une politique du logement ambitieuse ne peut être guidée par le seul prisme des économies budgétaires. LCA-FFB rappelle que s'il mobilise un budget public de 42 milliards d'euros, le secteur du logement apporte 74 milliards d'euros de recettes fiscales à la puissance publique.

LCA-FFB salue également la décision de Julien Denormandie d'engager une réflexion profonde en matière de **zonage des aides au logement**, afin de mieux prendre en compte les spécificités et les dynamiques locales. LCA-FFB plaide pour un zonage pragmatique qui privilégie le projet et le contexte, et qui n'oppose pas de manière manichéenne habitat individuel et collectif, zones tendues et détendus, densité et étalement urbain.

Les Constructeurs, Promoteurs et Aménageurs de la Fédération Française du Bâtiment se félicitent par ailleurs des perspectives promises par les dispositions des lois ELAN et ESSOC. Ils attendent aussi la mise en œuvre de mesures concrètes issues des recommandations du rapport de simplifications, que messieurs Yves Laffoucrière et Ludovic Scarpari, vice-Président de LCA-FFB en charge des promoteurs immobiliers, ont remis au Ministre courant février. Sur la **Réglementation Environnementale 2020 des bâtiments neufs**, LCA-FFB invite le gouvernement à se donner davantage de temps pour s'assurer de sa soutenabilité technique et économique. Les marchés du logement et le pouvoir d'achat immobilier des Français ne peuvent en effet se permettre de prendre le risque d'une réglementation mal maîtrisée ou mal calibrée.

« Les chantiers du Ministre pour une politique du logement plus innovante, plus ambitieuse et plus efficace ne manquent pas. Sur tous ces sujets, nous sommes mobilisés pour répondre aux multiples défis de notre secteur : attractivité, compétitivité, accessibilité, écologie, numérique et innovation. Parce qu'elles interviennent dans tous les types de territoires, de l'urbain au rural, des centres aux périphéries, et dans toutes les formes d'habitat, du diffus au collectif, les entreprises que nous fédérons représentent des partenaires durables des pouvoirs publics, à l'échelle nationale comme au niveau local. Il est indispensable de rétablir les dispositifs qui ont fait leurs preuves : pour répondre aux enjeux de notre secteur et aux besoins des territoires, pour répondre aux attentes de nos concitoyens d'un habitat abordable, durable et désirable », a conclu le Président de LCA-FFB, Grégory Monod.

### **À propos de LCA-FFB**

Les Constructeurs et Aménageurs de la Fédération Française du Bâtiment (LCA-FFB) constituent la première organisation représentative de la construction immobilière en France. Au sein de la FFB, elle rassemble sous une même bannière trois métiers de la maîtrise d'ouvrage privée au cœur de la politique du logement : **constructeurs de maisons, promoteurs immobiliers et aménageurs fonciers**. Trois métiers complémentaires et solidaires réunis pour développer leur intelligence collective et leur force de frappe politique. Porte-parole influent de l'immobilier neuf, LCA-FFB représente auprès des instances nationales et des organismes spécialisés **plus de 1 000 adhérents** (70 % de constructeurs, 30 % de promoteurs et aménageurs), qui agrègent 1 500 opérateurs exerçant dans les différents marchés de l'habitat résidentiel.

### **Contact Presse**

Matthieu Maury, Responsable relations presse LCA-FFB

07 88 36 00 61, [maurym@lca.ffbatiment.fr](mailto:maurym@lca.ffbatiment.fr)

Twitter : [@LCAFFB](https://twitter.com/LCAFFB) ; Facebook : [@LesConstructeursAmenageurs](https://www.facebook.com/LesConstructeursAmenageurs) ; Site web : [www.lca-ffb.fr](http://www.lca-ffb.fr)